



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 21 FEVRIER 2017

Ordre du jour

1. Félicitations à M. Michel Chevalley pour son élection au Grand Conseil
2. Appel
3. Approbation des procès-verbaux des 12/13 décembre 2016
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2017
 - 4.1. Transaction financière liée à la convention pour le chauffage à distance (CAD)
 - 4.1.1. Présentation et discussion
 - 4.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.1.3. Approbation de la transaction financière liée à la convention pour le chauffage à distance (CAD)
 - 4.2. Financement du raccordement en téléphonie et en fibre optique des bâtiments du périmètre scolaire et de l'administration
 - 4.2.1. Présentation et discussion
 - 4.2.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au raccordement en téléphonie et en fibre optique des bâtiments du périmètre scolaire et de l'administration
 - 4.3. Financement d'un broyeur pour les branches
 - 4.3.1. Présentation et discussion
 - 4.3.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'acquisition d'un broyeur pour les branches
- 4.4. Modification du budget d'investissements 2017
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2017
5. Approbation du Règlement du Conseil général
 - 5.1. Présentation et discussion
 - 5.2. Approbation du Règlement du Conseil général
6. Approbation du Règlement scolaire
 - 6.1. Présentation et discussion
 - 6.2. Approbation du Règlement scolaire
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

M. Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue M. le député M. Chevalley, ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Félicitations à M. Michel Chevalley pour son élection au Grand Conseil

M. Dick Perroud, Président du Conseil général et **M. Michel Savoy**, Syndic, adressent leurs félicitations à M. Michel Chevalley, pour sa brillante élection au Grand Conseil.

M. Michel Chevalley remercie MM. Perroud et Savoy pour leurs chaleureux propos. Il se dit très heureux de continuer à « servir » la population via sa nouvelle fonction au sein du législatif cantonal.

2. Appel

Présents : 29 conseillers généraux

Excusée : Mme Françoise Jolivet

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 7 février 2017. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

3. Approbation des procès-verbaux des 12 et 13 décembre 2016

Les procès-verbaux ont été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Ces derniers n'appellent aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ceux-ci à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 12 décembre 2016 est approuvé par 28 voix et 1 abstention.

Au vote, le procès-verbal du 13 décembre 2016 est approuvé par 27 voix et 2 abstentions.

4. Modification et approbation du budget d'investissements 2017

4.1. Transaction financière liée à la convention pour le chauffage à distance (CAD)

4.1.1. Présentation et discussion

M. Philippe Alibert précise, en préambule, que ce dossier a été traité avec **M. Guillaume Savoy**, compte tenu de la nature et de la complexité de ce dossier. Il précise qu'en prévision de la fin du contracting pour l'exploitation du chauffage à distance (au 31 août 2017), la Commune a décidé de mandater un bureau d'experts pour négocier au mieux les diverses possibilités et évaluer la valeur des infrastructures. Aussi, après de nombreuses séances avec Planair SA et le Groupe E Celsius, le Conseil communal a décidé d'accepter le projet de convention de contracting daté du 21 octobre 2016 qui prévoit le versement de CHF 505'004.— TTC (afin de régler définitivement la question de la propriété des installations) et une somme de CHF 20'758.— HT (correspondant à l'avance de frais fixe de la commune).

En plus de la convention, il y a un loyer annuel de CHF 12'106.— pour le local de la chaufferie. Il est donc demandé au Conseil général d'accepter cette transaction financière, à savoir le versement de CHF 527'422.—.

Il précise ensuite que la note de synthèse jointe au rapport technique récapitule l'ensemble des points négociés avec le Groupe E Celsius. Il résume l'historique du dossier, entre autres, le contrat initial du CAD avec le Groupe E Celsius le 17 janvier 2002 (à l'époque EEF), le développement du CAD entre 2005-2016, puis en 2016 le mandat pour l'inventaire des installations/le mandat assistance contracting/négociation avec le fournisseur. P. Alibert passe la parole à M. Bauer du bureau Planair SA.

M. François Bauer, responsable du secteur économie et territoire, auprès du bureau Planair SA, rappelle que le mandat à son entreprise a consisté à fournir une assistance à maître d'ouvrage pour :

- l'analyse détaillée de la situation actuelle (contractuelle, technique, commerciale)
- l'établissement de proposition d'action
- la négociation ou l'organisation d'un appel d'offres pour le renouvellement du contracting

Il présente également les différentes variantes possibles, à savoir continuer sous la même forme (pas de coordinateur commune/contracteur, conditions de fourniture peu favorables), rachat des installations et gestion interne (maîtrise par la commune, risque d'exploitation à assumer, contracteur actuel pas obligé de vendre), rachat des installations et appel d'offres (maîtrise avec délégation de l'exploitation, contracteur actuel pas obligé de vendre) et vente et prolongement négocié du contrat (sécurité dans la

continuité d'exploitation, favorable si bien négocié). C'est cette dernière option qui a été choisie et qui a permis d'obtenir les conditions les plus favorables à la commune.

M. Bauer donne des précisions concernant l'accord négocié, via un tableau synthétisant la situation contractuelle 2016 et ce que prévoit la nouvelle convention.

	Situation contractuelle 2016	Nouvelle convention
Pilotage du CAD	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue et coordination commune/contracteur pouvant être améliorés 	Comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activité Plan d'investissement Lien avec la politique communale Amélioration continue
Provenance (principale) du bois	<ul style="list-style-type: none"> Corporation forestière de la Basse-Veveyse 	<ul style="list-style-type: none"> Inchangé dans les faits La commune décide de la provenance du bois
Conditions pour la fourniture de chaleur sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> Conditions non uniformes 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions «transparentes, uniformes et attractives» (lors des renouvellements de contrat) environ 15 cts/kWh + frais de raccordement initial
Prochains investissements	<ul style="list-style-type: none"> le canton exige la pose d'électrofiltres 	<ul style="list-style-type: none"> Electrofiltres (en 2017) Agrandissement du silo (dès utilisation de 3 GWh/an de bois)
Local chaufferie propriété de la commune	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition gratuite de l'exploitant 	<ul style="list-style-type: none"> Loyer de 2,5% / an de la valeur vénale pour la commune
Propriété des installations techniques (hors bâtiment chaufferie)	<ul style="list-style-type: none"> Mixte commune / contracteur 	<ul style="list-style-type: none"> Contracteur (après transaction financière)
Maîtrise du CAD à long terme par la commune	<ul style="list-style-type: none"> Pas réglé (incertitude) 	<ul style="list-style-type: none"> Réglée par la possibilité de rachat des installations à la valeur vénale à la fin de la convention en 2037

M. Bauer tient aussi à remercier et à féliciter les Conseillers communaux en charge de ce dossier complexe pour leur investissement et la qualité des échanges.

M. Dominique Beaud demande si le Groupe E Celsius a accepté la convention.

MM. Alibert et Savoy précisent que les deux partenaires, à savoir le Groupe E Celsius et la Commune sont d'accord sur le contenu négocié de la convention, mais que celle-ci est subordonnée à l'approbation du Conseil général concernant la transaction financière envisagée.

M. Cyril Grandjean s'associe à M. Bauer pour féliciter les Conseillers communaux pour la qualité de ce dossier.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

4.1.3. Approbation de la transaction financière liée à la convention pour le chauffage à distance (CAD)

Cette transaction financière de CHF 527'422.-- est acceptée à l'unanimité des 29 membres présents.

4.2. Financement du raccordement en téléphonie et en fibre optique des bâtiments du périmètre scolaire et de l'administration

4.2.1. Présentation et discussion

M. Michel Savoy précise, en préambule, que la nécessité d'interconnecter les différents bâtiments communaux et scolaires devient de plus en plus incontournable. Aussi, il communique les informations suivantes :

Téléphonie

Il est rappelé que Swisscom a prévu l'abandon définitif de la téléphonie classique d'ici le 31 décembre 2017 au profit d'une solution basée exclusivement sur la technologie IP (Internet Protocole). Si cette orientation technique ouvre de nouvelles perspectives en matière de téléphonie interne et externe, il s'avère aussi que les produits et services arrivant sur le marché, à l'avenir, ne seront plus reliés à la technologie ancienne. Il s'agit donc de s'adapter aux standards du marché et à l'évolution des réseaux.

Ainsi, dans le cadre de la 1^{ère} étape réalisée en 2016, le central téléphonique et les téléphones du bâtiment de l'administration communale ont été changés (financement accordé lors de la séance du CG du 15.12.2015). L'objectif est donc de poursuivre l'adaptation de la téléphonie communale en raccordant les bâtiments du site scolaire au central de l'administration. Ultérieurement, il restera encore le bâtiment de la voirie à raccorder, sous réserve que cela soit réellement nécessaire. A noter que l'installation de fibre optique permettra également une économie de location des lignes téléphoniques (env. CHF 671.--/mois).

Fibre optique – Besoins, évolution et sécurité informatiques

Il est rappelé que le Conseil général, lors de sa séance du 12 avril 2016, avait accordé un financement pour l'acquisition d'un nouveau serveur (CHF 40'000.--).

En effet, suite au départ du partenaire chargé de notre environnement informatique, des audits techniques avaient mis en lumière le fait que notre organisation informatique était très hétérogène, que ce soit au niveau de la sécurité, du serveur, des postes de travail et de la cohérence du paramétrage général. Aussi, il s'était avéré indispensable de prendre dans l'urgence des mesures visant à sécuriser le réseau informatique communal.

Les contrôles effectués avaient aussi démontré que les sauvegardes n'étaient pas gérées de manière appropriée et que l'emplacement du serveur de stockage (NAS), situé au même endroit que le serveur, présentait un risque non négligeable en cas de sinistre dans la salle système.

Aussi, un onduleur, servant à garantir un courant sans interruption pour le serveur, et un NAS doivent être mis en place en 2017 afin de poursuivre la sécurisation progressive de l'informatique communale (financement accordé lors de la dernière séance du Conseil général). Notre prestataire informatique envisage une solution qui permettra l'automatisation des copies sur un NAS décentralisé (dans un autre bâtiment connecté) et d'assurer ainsi la sauvegarde fiable de l'intégralité des données.

Compte tenu du volume des données sur le serveur de l'administration, ces sauvegardes ne pourraient pas être effectuées via le réseau wifi, la vitesse théorique de ce dernier étant insuffisante. Dès lors, la fibre optique représente la réponse adéquate aux besoins de transfert de données en constante augmentation, tant en matière de sécurité que de bande passante.

A ce sujet, M. Savoy souligne aussi que la dématérialisation des documents va évidemment se poursuivre, que le volume des données va continuer à progresser significativement ces prochaines années (numérisation des documents/plans du service technique et GED par ex.).

A ce sujet, il précise aussi que la gestion électronique des permis de construire va entrer dans une nouvelle phase. En effet, il est prévu prochainement l'entrée en vigueur d'une gestion électronique des procédures de demandes de permis de construire préalables, ordinaires et simplifiées.

Wifi et santé

Même si les réseaux sans fil (Wi-Fi) sont désormais très populaires dans les écoles, car ils offrent de nombreux avantages, il convient cependant de réduire, à titre préventif, la charge de rayonnement pour minimiser les impacts sur la santé.

Conclusion

Il s'agit d'un investissement important, mais cette technologie permettra d'être en phase avec nos besoins évolutifs et sera aux normes de demain.

En ce qui concerne la téléphonie, il relève que le message transmis en décembre 2015 n'évoquait pas la nécessité de raccorder aussi les bâtiments scolaires et s'était concentré principalement sur le bâtiment de l'administration. Il rappelle que, compte tenu des circonstances particulières (absence de longue durée d'un technicien communal au service technique, changement de personnel au sein de l'administration, importants problèmes de sécurité/stabilité informatique), plusieurs mesures ont dû être prises dans l'urgence. Il rappelle aussi que la loi impose bien évidemment que les communes garantissent la sécurité des fichiers et des données.

Il précise aussi que la FTTH assure le projet d'implantation de la fibre optique sur tout le territoire cantonal. Dès lors, des contacts ont été pris afin d'éviter des investissements superflus. A ce sujet, il précise d'une part que l'installation de la fibre n'est pas prête à arriver à Attalens et que d'autre part la FTTH ne va pas faire le travail qui est demandé dans le projet soumis au Conseil général.

En conclusion, il précise que le raccordement à la fibre optique présente de nombreux avantages (vitesse, sécurité, multifonctionnalité, pratiquement pas de limites en terme de bande passante,...) et permettra de garantir une gestion efficace des inévitables évolutions futures. Le projet a été élaboré en coordination avec les prestataires informatique et de téléphonie, le Groupe E, l'architecte en charge de l'extension scolaire, le responsable d'établissement et l'administration communale.

M. Norbert Gabriel demande si le canton est susceptible de subventionner une partie de cet investissement.

M. Cédric Emonet, technicien communal, précise que le Canton ne prévoit pas de subvention, car la FTTH sera développée dans tout le canton. Par contre, s'il y a un « doublon », le montant concerné serait remboursé. Il précise qu'il y aurait une économie de CHF 12'000.--/an d'abonnements téléphoniques, grâce à la centralisation sur les infrastructures de l'administration.

M. Rainer Sutter demande si la Commune a une stratégie informatique pour l'avenir.

M. Michel Savoy rappelle que l'on avait un environnement informatique boiteux et peu fiable. Aussi, l'objectif a été principalement de se mettre à jour, de stabiliser et sécuriser l'informatique. Dès que cette étape sera achevée, il sera effectivement nécessaire de planifier et définir clairement la politique de développement et/ou renouvellement informatique.

M. Dominique Beaud demande si le montant de l'investissement a été compté « généreusement ».

M. Cédric Emonet indique que lors du calcul des mètres linéaires de fibre, il y a une marge de 6 % qui a été prise, à laquelle s'ajoute une marge de 4 % pour les divers et imprévus.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4.2.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

4.2.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au raccordement en téléphonie et en fibre optique des bâtiments du périmètre scolaire et de l'administration

Cet investissement de CHF 200'200.-- est approuvé à l'unanimité des 29 membres présents.

4.3. Financement d'un broyeur pour les branches

4.3.1. Présentation et discussion

M. le Président informe que M. Michel Savoy se refuse, il donne la parole à M. P.- A. Perroud.

M. Pierre-Alain Perroud informe que l'objectif de l'acquisition d'un broyeur de branches vise principalement à rationaliser les transports entre la déchetterie et le compost communal. Il précise qu'il s'agit d'une opportunité (occasion avec seulement 270 heures). Cette machine a été intégralement révisée, puis expertisée. La valeur à neuf se monte à CHF 72'000.--. Une partie des plaquettes sera mise à disposition des citoyens. Le montant sollicité comprend CHF 31'000.-- pour le broyeur d'occasion et CHF 6'000.-- pour un grappin utile au chargement.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4.3.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

4.3.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'acquisition d'un broyeur pour les branches

Cet investissement de CHF 37'000.-- est approuvé à l'unanimité des 29 membres présents.

4.4. Modification du budget d'investissements 2017

4.4.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable à la modification du budget 2017 (produit de CHF 290'222.--).

4.4.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2017

La modification du budget d'investissements 2017 est acceptée à l'unanimité des 29 membres présents.

5. Approbation du Règlement du Conseil général

5.1. Présentation et discussion

M. Dick Perroud, président du Conseil général, précise que la modification de ce règlement n'est pas une « lubie » du bureau du Conseil général, mais d'une nécessité inhérente à l'évolution du cadre juridique, notamment de la Loi sur les Communes. Aussi, le projet a été établi sur la base du nouveau règlement de la Commune de Vuadens, de notre règlement actuel et des observations du secteur juridique du Service des communes. Il précise qu'il se limitera à énoncer les têtes de chapitres

M. Peter Haechler propose une modification de l'Art. 10 alinéa 2, à savoir « *Ces enregistrements ~~peuvent~~ doivent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive* ».

M. Dominique Beaud demande s'il ne serait opportun de prévoir une limite maximale pour les membres de la Commission des naturalisations à l'article 17. **M. Robert Savoy** précise à ce sujet qu'il y a 9 membres à la Commission des naturalisations. Finalement, l'article est laissé tel quel.

M. Peter Haechler propose de modifier l'Art. 22 alinéa 6, comme suit : *Les tiers sont soumis au secret particulier. Les instructions relatives au maintien du secret sont données par la présidence à la fin au début de la séance.*

M. Peter Haechler propose de modifier l'Art. 31 alinéa 3, comme suit : *Les personnes au sens des al. 1 et 2 sont soumises au secret particulier. Les instructions relatives au maintien du secret sont données par la présidence à la fin au début de la séance.*

M. Peter Haechler propose de modifier l'Art. 61 alinéa 2, comme suit : *Ces enregistrements ~~peuvent~~ doivent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.*

M. Sébastien Beaud demande si cela ne serait finalement pas plus judicieux de laisser la notion relative au maintien du secret à la fin plutôt qu'au début de la séance. Cette manière de faire permettrait au président de la séance de juger si le contenu de la séance nécessite un rappel concernant ce maintien du secret.

M. Peter Haechler maintient sa proposition, car il estime logique et important d'effectuer ce rappel en début de séance.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

5.2 Approbation du Règlement du Conseil général

Compte tenu des modifications suggérées, **M. le Président** rappelle la procédure relative à l'approbation de ce règlement.

Au vote, le règlement tel que proposé par le bureau du Conseil général est refusé par 20 voix contre, 8 pour et 1 abstention.

Votes sur les modifications proposées :

Art. 10. – Enregistrements

« Ces enregistrements ~~peuvent~~ doivent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive ».

Au vote, la modification proposée est acceptée par 26 voix. Il y a 1 voix contre et 2 abstentions.

Art. 22. – Composition et convocation

⁶ *Les tiers sont soumis au secret particulier. Les instructions relatives au maintien du secret sont données par la présidence à la fin au début de la séance.*

Au vote, la modification proposée est refusée par 15 voix. Il y a 10 voix pour et 4 abstentions.

Art. 31. – Présence du conseil communal et de tierces personnes

Les personnes au sens des al. 1 et 2 sont soumises au secret particulier. Les instructions relatives au maintien du secret sont données par la présidence à la fin au début de la séance

Au vote, la modification proposée est refusée par 15 voix. Il y a 10 voix pour et 4 abstentions.

Art. 61. – Documents et enregistrement

Ces enregistrements peuvent doivent être effacés après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.

Au vote, la modification proposée est acceptée par 26 voix. Il y a 1 voix contre et 2 abstentions.

Règlement du Conseil général modifié

Au vote, le règlement modifié est accepté à l'unanimité des 29 membres présents.

6. Approbation du Règlement scolaire

6.1. Présentation et discussion

M. André Blunschli indique qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, il s'avère nécessaire d'adapter le règlement scolaire. Il précise que le règlement soumis au CG est basé sur le modèle proposé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Il a été complété/modifié afin de le rendre compatible avec notre cercle scolaire. Ce document a été présenté au Conseil des parents et soumis à la DICS pour un examen préalable.

Il précise que les principales modifications concernent la disparition de la Commission scolaire au profit du Conseil des parents, ainsi que l'introduction de l'horaire 4-2 (4 unités le matin, 2 unités l'après-midi). A ce sujet, il rappelle que ce dernier point est tributaire de l'horaire des bus qui assurent le transport des élèves de Granges. Ainsi, il a reçu très récemment une information concernant les horaires qui vont entrer en vigueur en décembre 2017, ces derniers permettront la mise en place de l'horaire 4-2.

Il souligne que l'article 7 du projet de règlement stipule de manière très précise les demi-jours de congé hebdomadaire et les horaires des classes. Il est formulé de cette manière afin d'éviter, entre autres, que les communes et les responsables d'établissement ne changent fréquemment les horaires, ceci afin de garantir une stabilité organisationnelle pour les parents. Ainsi, il précise qu'il présente un projet de règlement avec les horaires actuels tout en sachant qu'il y aura des changements d'horaire en fin d'année (l'article modifié sera soumis au CG).

Mme Caroline Richoz demande si l'horaire sera modifié en cours d'année.

M. André Blunschli précise qu'il ne peut pas donner de réponse précise et catégorique pour le moment. Les 2 options sont étudiées, à savoir un horaire modifié dès la rentrée 2017 ou en janvier 2018.

M. Cyril Grandjean souhaite avoir des précisions concernant les jours et demi-jours de congé hebdomadaires. Il demande s'il est prévu de changer ceux-ci en fonction du nouvel horaire ou s'il y aura qu'une modification des horaires.

M. André Blunschli précise que les horaires, notamment l'introduction du 4-2, impacteront les jours d'alternance.

M. Dominique Beaud demande pour quelle raison on vote sur ce projet de règlement compte tenu des incertitudes. Le projet pourrait être soumis plus tard au CG.

M. André Blunschli indique que le report est une possibilité. Une seconde variante serait de valider le présent projet et de revenir au mois de décembre uniquement avec la modification de l'article 7 du règlement.

Mme Caroline Grandjean propose, d'entente avec **Mme Françoise Jolivet** qui est excusée ce soir, un amendement, à savoir : Afin de mettre en œuvre l'horaire bloc 4:2 imposé par la nouvelle loi scolaire, il est suggéré que l'article 7 al. 1 soit amendé comme suit :

"En plus du mercredi après-midi, les jours de congé hebdomadaires sont les suivants:

- *pour les élèves de 1H: lundi après-midi, mardi toute la journée, jeudi matin et vendredi après-midi*
- *pour les élèves de 2H: mercredi matin, jeudi après-midi*
- *pour les élèves de 3H: mardi matin ou jeudi matin (alternance)*
- *pour les élèves de 4H: mardi après-midi ou jeudi après-midi (alternance)*

Mme Caroline Grandjean met en exergue les avantages suivants :

- 1 jour de congé complet pour les 1H et 2H
- une diminution du besoin de recourir à l'AES pour les parents qui travaillent à temps partiel
- un règlement scolaire d'Attalens conforme au règlement cantonal sur la loi scolaire
- une qualité de vie des enfants et des parents grandement améliorée

M. Cyril Grandjean propose d'accepter ce projet de règlement en intégrant cet amendement afin d'avoir un règlement conforme à la législation et favorable tant aux élèves qu'aux parents.

M. Georges Emonet demande si la proposition d'amendement peut être acceptée d'un point de vue « technique ».

M. André Blunschi ose espérer que oui, mais il n'a pas, à ce jour, tous les éléments en main pour être totalement affirmatif.

Mme Caroline Grandjean indique qu'il s'agit d'une proposition d'horaire déjà en vigueur dans beaucoup d'établissements scolaires.

M. Michel Savoy rappelle que tous les règlements sont soumis aux services cantonaux. Si les aspects juridiques ne sont pas corrects, les règlements ne sont pas validés et doivent donc être modifiés afin d'être intégralement conformes.

M. Sébastien Beaud demande si les jours de congé ont été discutés avec le Conseil des parents.

M. André Blunschi répond que ces jours de congé ont été présentés au Conseil des parents.

M. Sébastien Beaud indique que ce règlement ne paraît pas prêt. Il s'étonne que l'on puisse imposer un amendement sans peut-être connaître l'ensemble des éléments.

M. André Blunschi rappelle que le Conseil des parents n'a qu'un rôle consultatif. Les décisions et la mise en œuvre d'un horaire ne sont donc pas de son ressort. Par ailleurs, les informations concernant les nouveaux horaires de décembre n'étaient pas connues lors de la présentation au Conseil des parents. Il relève aussi que malheureusement l'article 7 doit être très précis, le Canton ne souhaitant pas offrir la possibilité d'un cadre plus « général ».

Mme Maude Landry indique qu'elle fait partie du Conseil des parents. La proposition du règlement correspond à ce qui est en vigueur actuellement, mais que cela ne coïncide pas aux diverses variantes proposées par les parents.

M. Sébastien Beaud propose, compte tenu des incertitudes du projet, de refuser le projet tel que présenté et de demander un nouveau projet totalement abouti.

Mme Caroline Grandjean indique que vu les avantages évidents de l'horaire bloc, autant l'introduire le plus rapidement possible.

Mme Béatrice Perroud demande si l'amendement pourrait être déjà appliqué à la rentrée 2017 ou s'il faudrait attendre les nouveaux horaires des bus.

M. André Blunschi signale qu'il y aurait peut-être la possibilité de changer les horaires scolaires dès la rentrée d'août, sous réserve de l'accord de la DICS. On devrait ainsi être dans la configuration 4-2, avant les changements d'horaire des bus.

M. Dick Perroud indique que rien n'empêche donc de statuer sur la proposition d'amendement.

M. Roland Dumoulin a l'impression que l'on est dans un flou artistique complet. Vu qu'il y a la possibilité d'organiser les horaires dès la rentrée en 4-2, il demande où est le problème.

M. André Blunschi indique qu'il n'y a pas de problème.

M. Dominique Beaud propose de refuser ce règlement et d'avoir une nouvelle proposition lors de la séance des comptes.

M. Dick Perroud estime, pour sa part, que l'on peut statuer sur la proposition d'amendement.

M. Robert Savoy souhaite revenir sur l'article 5 du règlement scolaire relatif à la contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires. En effet, l'alinéa 2 précise que « *cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte toutefois, au maximum à 300 francs par élève et par année scolaire* ». Il précise qu'il s'agit d'une augmentation de 300 % par rapport au règlement version 2010 (CHF 100.--).

De plus, il relève que l'alinéa 3 stipule qu' « *un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel* »

Les montants maximaux lui paraissent excessifs, notamment pour une famille monoparentale. Aussi, il suggère de maintenir les montants actuels, à savoir CHF 100.-- pour l'alinéa 2 et CHF 180.-- pour l'alinéa 3.

M. Cyril Grandjean remercie M. Robert Savoy pour son intervention. Il n'est également pas favorable à l'augmentation proposée.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

6.2. Approbation du Règlement scolaire

Au vote, le règlement proposé par le Conseil communal est refusé par 27 voix. Il y a 2 abstentions.

Votes sur les modifications proposées :

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS, art. 9 RLS et et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Article 5

2 Cas échéant, cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte toutefois, au maximum à 300 100 francs par élève et par année scolaire.

Au vote, cette proposition est acceptée par 27 voix pour. Il y a 2 abstentions.

3 Un montant forfaitaire maximal de 400 180 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

Au vote, cette proposition est acceptée par 27 voix pour. Il y a 2 abstentions.

Article 7

L'art. 7 est amendé comme suit :

"En plus du mercredi après-midi, les jours de congé hebdomadaires sont les suivants:

- pour les élèves de 1H: lundi après-midi, mardi toute la journée, jeudi matin et vendredi après-midi
- pour les élèves de 2H: mercredi matin, jeudi après-midi
- pour les élèves de 3H: mardi matin ou jeudi matin (alternance)
- pour les élèves de 4H: mardi après-midi ou jeudi après-midi (alternance).

Au vote, cet amendement est accepté par 22 voix pour. Il y a 7 abstentions.

Règlement scolaire modifié et amendé

Au vote, le règlement incluant les modifications précitées est accepté par 27 voix pour. Il y a 1 voix contre et 1 abstention.

7. Communications du Conseil communal

Personnel communal

M. Michel Savoy donne des informations concernant le flux du personnel communal, à savoir :

Collaborateurs engagés en 2017

Dates	Collaborateurs
1 ^{er} avril 2017	Mme Laure Moret, secrétaire au service technique (60 %)
1 ^{er} avril 2017	Mme Isabelle Girardet, assistante sociale au service social intercommunal Basse-Veveyse (60 %)

Départ

Dates	Collaborateur
28 février 2017	M. Georges Colliard, chef du service de conciergerie (retraite après 42 ans de service)

Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud donne quelques informations concernant l'évolution du chantier Valtraloc. Ainsi, il précise, entre autres, que des travaux sont en cours à proximité du Sacré Cœur (conduite), à la sortie côté Vevey (mur de soutènement), alors que la réfection de la chaussée va reprendre prochainement.

EMS Le Châtelet

M. Laurent Menoud informe que, depuis les séances du CG de mi-décembre, les entreprises et toute l'équipe de projet ont mis les bouchées doubles afin de terminer le bâtiment. Cela a permis aux résidents de rejoindre leurs nouveaux espaces à la fin janvier 2017, une fois le certificat provisoire attribué par les instances. Il reste encore quelques détails à régler et dans l'ensemble tout se passe bien, grâce au professionnalisme de l'ensemble du personnel du Châtelet.

A noter que l'inauguration aura lieu début mai - des informations détaillées parviendront aux autorités et à la population en temps voulu.

Centre-Village

M. Guillaume Savoy donne quelques informations sur ce dossier également géré par **MM. Vuiliens et Perroud**. Ainsi, le déroulement du projet prévoit la phase 1 (reprise avant-projet : pré-dimensionnement des principales composantes, définition des lignes directrices jusqu'à fin mars prochain). La prise de connaissance de l'avant-projet par la Commission de l'aménagement est prévue le 6 avril 2017. La phase 2 prévue d'avril à juin 2017, consistera à l'élaboration du plan des aménagements extérieurs, à l'estimation des coûts et au planning intentionnel. La phase 3 concernera la procédure de demande d'autorisation.

8. Divers

M. Reynald Emonet demande s'il serait possible de prévoir un dépôt de branches à Tatroz. Cela permettrait notamment de réduire le transit de véhicules vers Attalens.

M. Pierre-Alain Perroud rappelle que lors de la mise en service du compost communal, une autorisation de construire a dû être demandée. Cette dernière impose un lieu bien défini de stockage des branches. Aussi, compte tenu des contraintes liées à ce type de stockage, la réalisation d'une place de dépôt à Tatroz ne sera certainement pas possible.

M. Vincent Grognuz estime que le nombre de pages des dossiers transmis aux membres du Conseil général pourrait être sensiblement réduit, via des impressions 2 sur 1 recto-verso notamment.

M. Dominique Beaud tient à sensibiliser les membres du Conseil général sur le fait que le législatif communal ne doit pas se contenter d'être une « chambre d'approbation », mais qu'il est important d'avoir constamment un débat vivant et constructif. Aussi, il souligne l'importance de poser des questions sur les différents objets soumis au CG.

M. Dick Perroud communique d'une part que la date pré-réservée pour une séance du CG du 7 mars 2017 peut être supprimée et d'autre part que la sortie annuelle du Conseil général (visite des Forces motrices de l'Hongrin à Veytaux) est fixée au vendredi 28 avril 2017.

Par ailleurs, il adresse ses félicitations à Nicolas Duc pour la naissance du petit Benoît.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance et invite les participants à partager une petite collation. Il lève la séance à 21h50.

Le Secrétaire :

Florent Besse



Le Président

Dick Perroud

